

**FICHE DE CHANGEMENT DE TUTEUR**

Les tuteurs sont attribués en début de cursus selon leur disponibilité, sans que le département connaisse vos impératifs (géographiques, affinités…).

De plus, une rencontre particulière entre un interne et un tuteur (souvent lors de votre stage praticien) peut également faire que vous désiriez changer de tuteur.

Cela ne pose pas de problème[[1]](#footnote-1).

Néanmoins, ce changement doit être fait dans les règles : **Remplir cette fiche et la transmettre au secrétariat du DMG avec l’attestation de rencontre avec le nouveau tuteur** pour enregistrement, et informer votre ancien tuteur de votre changement.

**Date :**

**Nom de l’interne :**

Semestre en cours :

**Nom de l’ancien tuteur :**

Dates des rencontres effectuées (et validées) avec ce dernier :

|  |
| --- |
|  |
|  |

J’ai prévenu mon ancien tuteur du changement □

**Nom (et ville) du nouveau tuteur :**

**Raisons du changement** (cette fiche étant réservée au DMG les tuteurs, ancien et nouveau, ne seront pas informés de vos raisons de changement) :

□ Géographique

□ Incompatibilité, mésentente

□ Difficulté à se rencontrer

□ Tuteur ayant cessé son activité de tutorat. Préciser la raison :

□ Autre (préciser) :

1. Changer une fois pour des raisons justifiées est tout à fait licite. Plusieurs changements de suite, hors exception, ne parait pas pertinent, le tutorat ayant une forte fonction de suivi et d’accompagnement y perdrait en effet sa raison d’être [↑](#footnote-ref-1)